

<b>ACTION</b>	<b>Développer la mise en place de DAE</b>	<b>Date de création :</b> Septembre 2021
		<b>Date de mise à jour :</b> Décembre 2022

Contribution aux 17 ODD (forte <span style="color: red;">■</span> et modérée <span style="color: yellow;">■</span> )	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	<b>Finalité 1 :</b> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	<b>Finalité 2 :</b> Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	<b>Finalité 3 :</b> Épanouissement de tous les êtres humains	
	<b>Finalité 4 :</b> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	<b>Finalité 5 :</b> Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<p>✚ L'installation des DAE au sein des ERP, modulée selon la catégorie et la capacité d'accueil, présente un intérêt considérable en termes de santé publique. La stratégie d'implémentation des DAE doit répondre à 3 logiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La logique du nombre : installer des DAE aux endroits les plus fréquentés ;</li> <li>-La logique de délai d'intervention des secours d'urgence : installer des DAE dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long ;</li> <li>-La logique d'accessibilité : installer, dans la mesure du possible, les DAE dans les lieux accessibles en permanence en extérieur.</li> </ul> <p>Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-A partir du 1er janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ;</li> <li>-A partir du 1er janvier 2021, ERP de catégories 4 ;</li> <li>-A partir du 1er janvier 2022, certains ERP de catégories 5.</li> </ul> <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP ;</li> </ul>	

-Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes ;

-La mutualisation de DAE est également possible pour les ERP placés sous une direction commune et dans un même bâtiment au sens de l'article R.123-21 du code de la construction et de l'habitation.

Sur la commune, deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) fixes sont implantés à la Mairie et au niveau du Jai Alai. Un DAE mobile est également disponible à la Mairie, pour les associations et les organismes Saint-Jeannais qui en font la demande dans le cadre de leurs activités sur le territoire de la commune.

✚ D'autres DAE doivent être installés :

-au niveau des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie, à savoir à l'Eglise et au cinéma

-au niveau de certains ERP de la 5ème catégorie (établissement sportif clos et couvert et salle polyvalente sportive) : le Dojo.

-Un (ou des) DAE mutualisé(s) devra (devront) être installé (s) au niveau d'un (des) ERP de la 1ère à la 4ème catégorie pour desservir le Fronton, le Marché Couvert, le stade de rugby et le Trinquet. En effet, un DAE mutualisé doit être au maximum à 200 mètres de chaque ERP.

<https://www.st-jean-pied-de-port.fr/vie-pratique/defibrillateurs-automatisees-externes/>

✚ Achat et installation de 4 DAE supplémentaires :

- Cinéma Vauban
- Plaine des sports (foot) pouvant aussi desservir le dojo
- Marché couvert pouvant aussi desservir le fronton
- Stade Adolphe Jaureguy (Rugby) pouvant aussi desservir le trinquet

✚ Le DAE situé à la mairie peut desservir l'Eglise

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Medica services

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action
------------------------	-------------------------

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5664€	5664€	Néant

2020	2021	2022	2023	2024
		X		

**MEDICA SERVICES.FR - DONIBANE**

N° d'identification : 642621304

13 ROUTE DE BAYONNE

64220 UHART-GIZE

Tél : 05.35.535.536

Fax : 05.59.28.80.45

Mail : agence-donibane@medica-services.fr

COMMUNE ST JEAN PIED DE PORT  
A L'ATTENTION DE MR DUPLACEAU

Références : 1030-22

64220 SAINT JEAN PIED DE PORT

BL du : 04/10/2022

**FACTURE**

Numéro : 000061367

Date : 06/10/2022

N° Client :

Page : 1

Reference	Designation	Qte	PU HT	PU TTC	MT TTC	TVA
SCHI-02261/1-1279901	DEFIBRILLATEUR FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE - BOITIER INTERI TARIF INCLUANT BOITIER MURAL INTERIEUR AVEC ALARME KIT PREMIERS SECOURS DEFIBRILLATEURS AFFICHETTE DAE PACK SIGNALETIQUE DAE QUALITE STANDARD	4,00	1 180,00	1 416,00	5 664,00	20,00
SCHI-00022/2.155067	ELECTRODES ENFANTS EASYPOR ELECTRODES ENAFNTS OFFERTES	4,00				20,00

Date d'échéance : 06/10/2022

Règlement par :

**CONDITIONS DE VENTE**

Conformément aux termes de la loi n° 80335 du 12 Mai 1980 la marchandise citée sur le présent document est réputée nous appartenir jusqu'à paiement intégral de son prix. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points, ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'écheteur. Il sera appliqué à titre de dommages intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En cas de litige le tribunal du siège est seul compétent. Pour tout paiement après la date d'échéance une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. La garantie légale de conformité s'applique art L.211-4 du Code de la consommation et art 1641 à 1649 du Code civil.

TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
20,00	4 720,00	944,00	5 664,00
0,00			
0,00			
0,00			
0,00			
<b>Total</b>	<b>4 720,00</b>	<b>944,00</b>	<b>5 664,00</b>

NET A PAYER € **5 664,00**

C000107yK